Image not found or type unknown

Intégration dans un ministère de détachement

Par **sergefohr**, le **21/11/2009** à **11:02**

Bonjour,

Je voulais savoir si pour les détachés des autres ministères qui servent au MAE depuis plus de 5 ans en continu, en citant la nlle loi (N°2009-972 du 3 août 2009) relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, je pouvais prétendre à une intégration au sein du MAE (Ministère des Affaires Etrangères) alors que je suis fonctionnaire et que mon ministère d´origine est le Ministère de l´Education Nationale.

En effet, cette loi précise (art 3 section 4) "le fonctionnaire détaché dans un corps qui est admis à poursuivre son détachement au-delà d'une période de cinq ans se voit proposer une intégration dans ce corps".

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés